



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU CALVADOS



coupon de pré-inscription au Championnat du Calvados de tir en salle individuel "Adultes" Courseulles sur mer – samedi 2 et dimanche 3 février 2019

Procédure de pré-inscription :

Lorsqu'un archer licencié dans un club du Calvados souhaite participer au Championnat du Calvados de tir en salle individuel "Adultes" du samedi 2 février et dimanche 3 février 2019, il convient d'adresser **au plus tard le 17 janvier 2019** (cachet de la poste faisant foi) le bulletin de pré-inscription qui figure au bas de ce document, accompagné du droit d'inscription :

- **Inscription individuelle = bulletin d'inscription + chèque de 8.00 € ;**
- **Inscription(s) par le Club = 1 bulletin d'inscription par archer + chèque du montant global des droits (nb d'archers X 8.00 €).**

La liste des archers sélectionnés figurera sur le site du Comité Départemental – www.tiralarc-cd14.fr - à partir du 22 janvier 2019. Les derniers concours sélectifs sont ceux des 19 & 20 janvier 2019.

Les chèques des sélectionnés seront mis à l'encaissement le lendemain du championnat, ceux des archers pré inscrits mais non sélectionnés seront retournés ou remboursés au club au cours de la semaine suivant le championnat.

✂

Je souhaite participer au championnat du Calvados de tir en salle individuel "Adultes"
Courseulles sur mer - samedi 2 février & dimanche 3 février 2019

Nom		Prénom	
n° licence		Club de	
Catégorie*	S1 – S2 – S3	Sexe*	Femme – Homme
Arc utilisé*	CL – CO BB (adultes & juniors)	<u>Inscription par le club :</u> Ce bulletin fait partie d'un envoi de accompagné d'un chèque de €	

* entourer

- **Inscription individuelle : bulletin + chèque de 8.00 €**
- **Inscription par le club : bulletin individuel + chèque de (nb d'archers X 8.00 €)**

Chèque à l'ordre de : **LES ARCHERS DE LA SEULLES**

Adresser le tout à : Roger ADAM – CD 14
20 rue du Parc du Château
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
au plus tard le 17 janvier 2019.